

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non nitrogénés

- NA1** Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- NA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique.
- NS1** Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- NS2** Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.
- NH** Zone composée de sols hétérogènes, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique.

----- Sommet de talus
----- Base de talus
Note: Les zones forcées correspondent aux talus tandis que les zones d'aires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement nitrogénés

- RA1_{Base}** Zone composée de sols à prédominance argileuse, située au sommet des talus, pouvant être emportée par un glissement de grande étendue.
- RA1_{Base}** Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1_{Base}.
- RA1NA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de grande étendue.
- RA2** Zone composée de sols à prédominance argileuse, pouvant hypothétiquement être affectée par des glissements de grande étendue.

Avis à l'utilisateur

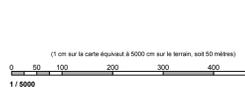
Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon certaines zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de fichiers utilisés. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement susceptible de se produire ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité de l'être est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS80
Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système métrique WGS 84
Projection cartographique : Métrator transverse modifié (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCQPQ), fuseau 8
Longitude d'origine (méridien central): 73° 30' ouest
Latitude d'origine (équateur): 0°
Coordonnées d'origine: X: 304 800 mètres; Y: 0 mètre
Facteur d'échelle: 0,9999



Sources

Relevés géotechniques de terrain: Ministère des Transports du Québec 2003 - 2004
Hypométrie de référence par restitution de photographies aériennes à l'échelle de 1:15 000: Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec 1997 et 2004
Hypométrie de référence par relevé LIDAR aéroporté: Ministère des Transports du Québec 2004
Orthophotographies aériennes à l'échelle de 1:40 000 (O05800174 et O05800176): Ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec 10 mai 2005

Crédit
Réalisation: Service de la géotechnique et de la géologie
Direction du laboratoire des chaussées
Ministère des Transports du Québec
Version 1.0 (mai 2006)
© Gouvernement du Québec
Dépôt légal - Bibliothèque nationale du Québec, 1^{er} trimestre 2006